

---

# Une nouvelle maison sport-santé

Santé

**a ouvert ses portes au Parc Urbain et Sportif Philippe-Marcombes**

**Depuis 2019, environ 500 maisons sport-santé labellisées par le ministère des Sports ont vu le jour en France. Celles-ci ont recueilli un franc succès puisqu'elles ont déjà pu accompagner 360 000 personnes désireuses de pratiquer une activité sportive à des fins de santé, ou pour de la remise en forme. À Clermont-Ferrand, en plus de la Maison des sports, une nouvelle maison sport-santé vient d'ouvrir au Marcombes. Découverte.**

Depuis le mois de septembre, le parc urbain et sportif Philippe-Marcombes s'est doté d'un nouvel outil : une maison sport-santé. Portée par l'Office municipale du sport (OMS) de Clermont-Ferrand, elle réunit des professionnels de santé et du sport. Elle s'adresse à toutes les personnes souffrant de maladies chroniques (obésité, asthme, maladies cardiovasculaire, diabète, etc.) nécessitant une prescription médicale ainsi qu'un suivi personnalisé et une activité adaptée. Accessible aux personnes en bonne santé souhaitant refaire du sport Mais cette structure est également ouverte à toutes les personnes en bonne santé qui veulent reprendre une activité physique. Ainsi, la maison sport-santé de Marcombes propose des séances d'essai ainsi qu'une visite médicale (en lien si besoin avec le médecin de famille), avant de mettre en place, une à deux fois par semaine, des créneaux d'une heure pour pratiquer du sport (renforcement musculaire, etc.), le tout, dans des petits groupes allant de 5 à 6 personnes supervisés par un éducateur. Les activités sont adaptées aux besoins et aux envies de chacun. Et permettent un suivi de qualité et personnalisé.

Video

---

## Les bonnes résolutions c'est toute l'année !

Les inscriptions se font tout au long de l'année, quand vous le souhaitez ! Afin de reprendre une activité physique en toute confiance, en vous sentant accompagné et épaulé, vous pouvez prendre contact avec les services de la Maison sport-santé via le site [www.clermontsportsante.fr](http://www.clermontsportsante.fr) ou auprès des éducateurs sportifs Elisa et Florian au 06 08 03 24 70.

### Infos pratiques

L'adhésion annuelle est obligatoire et de 60 € (suivi médical compris). Le montant est de 29 €/ mois pour une séance par semaine et de 36 €/ mois pour 2 séances par semaine. Le dispositif de la Ville « Chèque première licence » est applicable pour permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité sportive quels que soient ses revenus.

**Maison sport-santé** : Parc urbain et sportif Philippe-Marcombes, 1, rue Albert-Thomas – Clermont-Ferrand, Contact : 04 73 35 15 53 / 06 84 89 87 81 – [oms.clermont@gmail.com](mailto:oms.clermont@gmail.com)